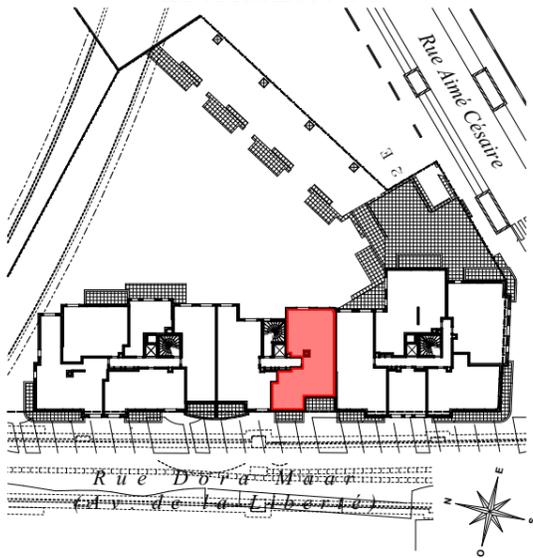




BATIMENT A



HALL A2

**APPARTEMENT 4 PIECES
n° A241 au 4^e étage**

SEJOUR/CUISINE	32,8
CHAMBRE 1	13,6
CHAMBRE 2	12,1
CHAMBRE 3	11,3
SDB	5,8
SDE	2,5
WC	1,8
DGT	4,6

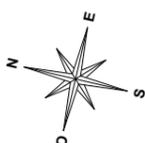
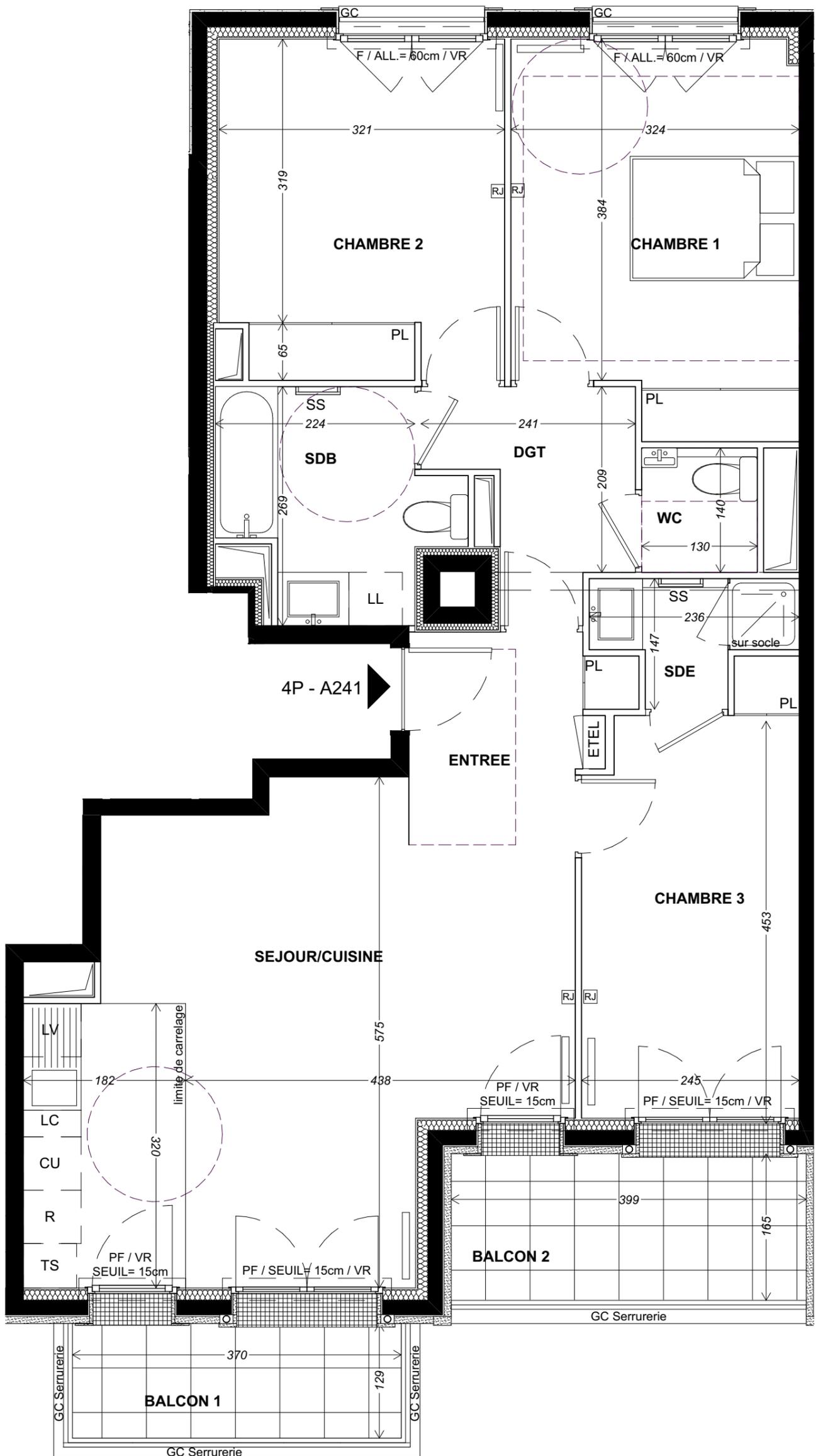
SURFACE TOTALE HABITABLE	84,5 m²
BALCON 1	4,8
BALCON 2	6,6
SURFACE TOTALE PRIVATIVE	95,9 m²

LEGENDE

F : Fenêtre	SS : Sèche Serviette
PF : Porte Fenêtre	— Radiateur
VR : Volet Roulant	R : Réfrigérateur
GC : Garde-corps	LV : Lave Vaisselle
☐ Soffite / faux plafond	LL : Lave Linge
ETEL: Tableau électrique	CU : Cuisson
PL : Placard	TS : Espace tri selectif
— Poutre	LC : Linéaire complémentaire

Indice E Série notaire Septembre 2018

Echelle : 1:50



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, structurelles, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, poteaux et murs porteurs, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif, et ne seront définitifs qu'une fois l'ensemble des études techniques finalisé. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.